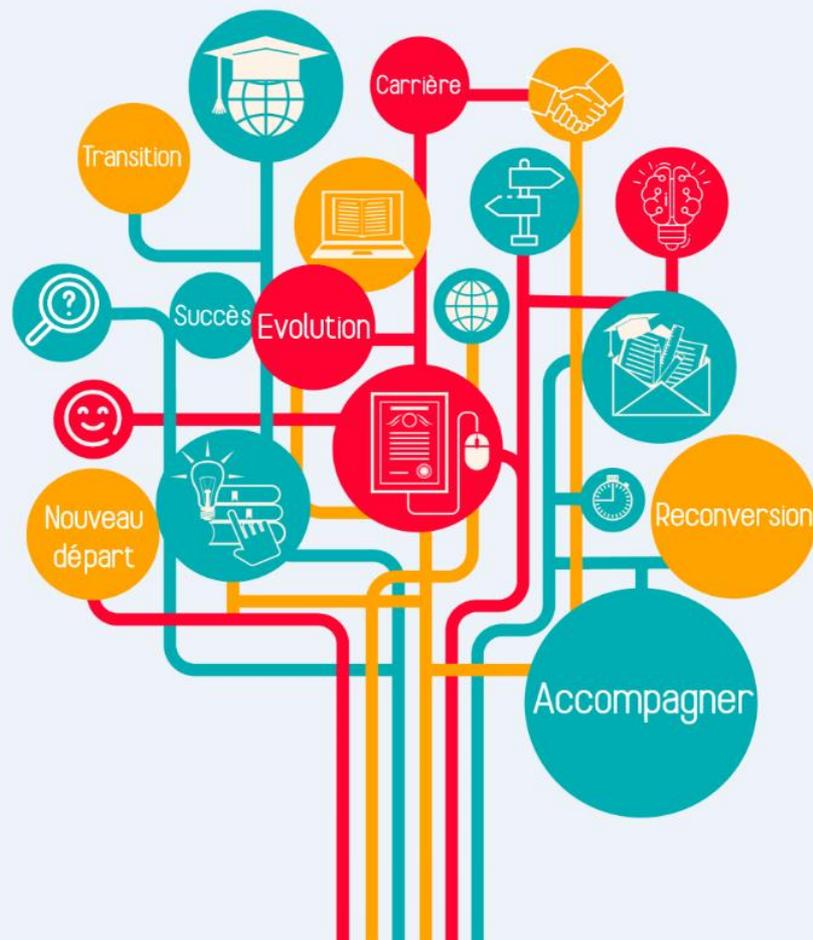




La reconversion professionnelle : réussir la transition



CONTEXTE

Création expérimentale d'un fonds départemental d'appui à la reconversion professionnelle médicale en seconde partie de carrière

Alors que de plus en plus de professionnels médicaux patissent d'un **parcours professionnel global trop statique**, avec les difficultés que cela peut engendrer au sein des établissements, le plan « ma Santé 2022 » recommande aux établissements de santé de **faciliter les transitions professionnelles**.

La reconversion professionnelle reste trop méconnue pour constituer un véritable levier pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'épanouissement au travail.

Face à la **volonté exprimée de rester professionnels soignants, favoriser la reconversion ou l'évolution professionnelle médicale**, potentiellement dans une spécialité autre que celle initialement acquise, semble une des réponses pertinentes.



CONTEXTE

Partant de ce constat, ainsi que de celui d'un déficit très important en Loire Atlantique dans les spécialités :

- médecine polyvalente,
- DIM,
- médecine du travail,
- toute autre spécialité médicale, selon les projets des candidats,

Les établissements du GHT 44 souhaitent mettre en place un **fonds d'accès à l'évolution professionnelle pour ces spécialités** (la médecine polyvalente n'étant pas une spécialisation en tant que telle, le but est de permettre à des praticiens souhaitant intervenir à terme dans cette spécialité d'avoir accès à ce dispositif), en **finançant les formations, les stages ainsi que les dépenses de remplacements des professionnels en formation.**

Ce dispositif constitue une innovation expérimentale nationale alors que la reconversion professionnelle médicale constitue un enjeu important d'épanouissement encore insuffisamment explorée aujourd'hui.

OBJECTIF

L'objectif de ce projet est que les médecins qui souhaitent évoluer professionnellement puissent bénéficier d'un **accompagnement renforcé et financé, pour lui et l'établissement.**

Ce fonds expérimental est mis à disposition d'une « commission médico-administrative » chargée de l'examen des projets de reconversion médicale. L'objectif est **d'accompagner 3 à 5 praticiens par an** à l'échelle du GHT 44.

Les bénéfices attendus sont :

- ✓ **Sécuriser et accompagner le choix de reconversion du praticien** en lui proposant un stage de découverte de la discipline;
- ✓ **Facilitation de la démarche de reconversion professionnelle;**
- ✓ **Attractivité** des établissements du GHT 44;
- ✓ **Valoriser la reconversion ou l'évolution professionnelle;**
- ✓ Permettre aux établissements du GHT 44 **d'accueillir ces stages sans coût supplémentaire pour eux;**
- ✓ **Lutter contre l'intérim médical et les dépenses de remplacements** pour des disciplines en tension croissante dans les établissements;

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE

- ✓ **Lancement d'un groupe de travail composé de professionnels médicaux**, assisté par le bureau des affaires territoriales;

- ✓ **Pré requis pour une mise en œuvre réussie du projet :**
 - Nécessité d'établir une liste des postes disponibles au sein de chaque établissement au sein du GHT;
 - Engagement de chacun des établissements d'accueillir des professionnels désireux de s'inscrire dans la démarche;

Porte d'entrée dans le système

- **La direction de l'établissement reste la porte d'entrée principale de chaque demande** (avec un contact via la médecine du travail, chef de service, individuellement...) mais également possibilité d'une porte d'entrée départementale via le BAT du CHU.

- Critères de priorisation, le projet doit:
 - S'inscrire dans le territoire et **répondre aux problématiques de démographie médicale;**
 - Permettre d'apporter **des solutions à une situation individuelle délicate;**
 - Sont éligibles : les **titulaires** ou PA en **CDI.**

PROPOSITION METHODE

En pratique

- Recueil des candidatures : Dossier du candidat doit être travaillé avec la DAM/RH de l'ETS employeur;
- Si candidature éligible, transmission du dossier au BAT (document à fournir, avec pièces complémentaires + stage territorial à réaliser dans un établissement du GHT);
- Shortlist : Transmission du dossier complet au comité pour une pré-analyse de demandes;
- Si avis positif de la commission, organisation d'une rencontre entre le candidat à la reconversion et un prestataire externe pour accompagner le professionnel dans sa démarche de reconversion (diagnostic);
- Lauréats : Audition devant la commission, et délibération par les membres;
- Lancement du projet + signature d'une convention avec engagement du candidat;

PROPOSITION METHODE

Examen du dossier en commission

- Examen de tous les dossiers déposés et priorisation en fonction des critères ci-dessous évoqués
- Constitution de la commission:
 - les membres du groupe de travail
 - 1 ou 2 représentants DAM

Si refus de la commission : l'établissement employeur oriente son professionnel vers une autre solution adaptée

Lancement du projet

- Inscription du professionnel aux DU ou autres formations, modalités pratiques à définir collectivement (qui inscrit le candidat/ qui finance etc.);
- Indicateurs de suivi tels que précisés dans l'appel à projet.

CALENDRIER

- ✓ **Décembre 2020** : Validation ARS du pré-projet (subvention de 93 000€);
- ✓ **Mars 2021** : Lancement de GT;
- ✓ **Avril-Mai 2021** : Lancement de la campagne de communication large (charge à chaque établissement d'orienter ensuite le pro en fonction de l'entretien);
- ✓ **31 Août 2021** : Dépôt du dossier au BAT du CHU;
- ✓ **20 Septembre 2021** : 1^{ère} réunion de la commission pour une pré-analyse des dossiers et projets professionnels;
- ✓ **15 octobre 2021** : en fonction de l'avis de la commission, rencontre du professionnel médical avec un « coach » pour accompagnement/diagnostic professionnel;
- ✓ **15 novembre 2021** : audition des candidats par les membres de la commission;
- ✓ **Fin décembre** : retour de la commission et lancement des projets.